



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2019

L'an Deux mil dix-neuf, le Vingt-six Juillet, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.
Date de convocation : 19 Juillet 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 13

Denis CARRON, Christiane PEROT, Marie-Christine CLOR, Janine GARIN, Jean-Paul BRET, Maryse TRAVERS, Christian MOINE, Christian CLOR, Ernest ORTIZ, Jérôme FOROT, René-Xavier FAIVRE-PIERRET, Denis GUILLAUD, Camille GUIBERT

Nombre de conseillers représentés : 8

Christiane COLLOMB (Pouvoir à Janine GARIN), Daniel SEYVE (pouvoir à Ernest ORTIZ), Laurence KAISSARIS (Pouvoir à Marie Christine CLOR), Philippe ACCORSO (pouvoir à Jean-Paul BRET), Guilaine COUPAS (pouvoir à Camille GUIBERT), Lionel SEIGLE-VATTE (pouvoir à Jérôme FOROT), Elodie GUINET (pouvoir à Denis GUILLAUD), Emilie MERMET (pouvoir à Christiane PEROT)

Nombre de conseillers absents :

Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE, Amélie VERRIER.

Secrétaire de séance : Jérôme FOROT.

Pas de remarque sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Juin 2019 : adopté.

Un point est rajouté à l'Ordre du Jour sur proposition de M. Le Maire : subvention portage de repas ets la Ricandelle : Adopté

1 – TRAVAUX WC SALLE PALLAS : CONVENTION HONORAIRE ARCHITECTE (D. CARRON)

Il s'agit de donner pouvoir à M. Carron de signer une convention d'honoraire auprès de l'architecte Micoud-Terreau Magali pour la création d'un nouveau bloc sanitaire et d'un vestiaire à la salle Pallas, les sanitaires actuels étant sous dimensionnés. Les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèveront à 8% des travaux. Première estimation financière des travaux environ 50 000€

> *Adopté à l'unanimité*

2 – TRAVAUX SALLE LA TOURELLE : CONVENTION HONORAIRE ARCHITECTE (D. CARRON)

Il s'agit de donner pouvoir à M. Carron de signer une convention d'honoraire auprès de l'architecte Micoud-Terreau Magali pour la rénovation du bloc sanitaire, ainsi que l'isolation et la réfection à la salle Tourelle. Les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèveront à 8% des travaux. **Montant 6036€**

> *Adopté à l'unanimité*

3 – DESAMIANTAGE AVANT DEMOLITION (D. CARRON)

À la suite du rapport des diagnostics amiante et plomb de la société CKB, la commune doit recourir à des travaux de désamiantage avant démolition des bâtiments de la gendarmerie. 2 devis ont été demandé par Daniel Seyve.

La société Amyless. Montant 125 868€

Ag développement. Montant 28 000€

Cette somme dépassant les 25000€, il est décidé de lancer un appel d'offre.

4 – TARIF ANIMATION JEUNESSE (M.C CLOR)

A la suite de la commission animation jeunesse et après analyse des tarifs, il est suggéré la création de deux nouvelles tranches sur la base du coefficient familial pour les sorties ½ journée ou journée de l'association ALSH Tour du Lac - Locoactive

Tranche 1600 à 1800

Tranche + 1800

La mise en application de cette nouvelle règle débutera au 1^{er} janvier 2020.

> Adopté à l'unanimité

5 – DEMANDE DE PARTICIPATION BILIEU POUR ASSOCIATION DOREMIFASOL (D. CARRON)

A la suite de la démission de la présidente, un nouveau bureau est formé. Nous attendons de connaître les propositions sur son mode de fonctionnement notamment sur le maintien ou le licenciement de salariés actuellement embauchés. Nous espérons aussi que cette association communique davantage son offre sur l'ensemble des communes du tour du lac.

6 – CONTRAT PERSONNEL ECOLE DU PIN (M.C. CLOR)

Renouvellement du CDD de Mme Rebol pour une durée d'un an pour une mission de nettoyage et de cantine pour un contrat de 25H par semaine.

> Adopté à l'unanimité

7 – MODIFICATION CONTRAT PERSONNEL DE PALADRU (D. CARRON)

Suite à l'arrêt d'une mission de décroisonnement pour les enfants de la classe de Mme Baiardi, effectuée lors de l'année scolaire 2018 – 2019 et en accord avec le directeur M. Chapuis, l'heure supplémentaire effectuée par Madame Dasyskowska est donc supprimée.

> Adopté à l'unanimité

8 – CONVENTION ACTES POUR TELETRANSMISSION ACTES DEMATERIALISES (D. CARRON)

Transfert dématérialisé de document auprès de la préfecture

> Adopté à l'unanimité

9 – CAPV : COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ACCORD LOCAL 2020(J.P. BRET)

Composition du prochain conseil communautaire du pays voironnais : L'application du droit commun conduit à un conseil de 62 membres soit 4 de moins qu'actuellement. 4 communes perdent un siège : Voiron, Tullins, La Sure en Chartreuse et Villages du Lac de Paladru. Un accord local est possible mais très encadré par la loi. Le conseil pourrait donc comprendre 66 membres. 8 communes gagneraient un siège dont notre commune, Charavines et Montferrat. Mais 4 communes perdraient un siège dont Voiron et Voreppe. Pour être adopté, l'accord local doit être voté par 2/3 des communes. Même s'il est peu probable qu'il soit adopté, il est proposé au CM de délibérer en faveur de l'accord local.

> Adopté à l'unanimité

10 – DEMANDE DE REMBOURSEMENT ARRHES SALLE PALLAS (D. CARRON)

Il est proposé le remboursement de 600 € correspondant à 50% du prix de location de la salle Pallas à la suite de l'annulation de la réservation d pour un mariage en date du 20 juillet. Cette annulation étant intervenue le 28 juin.

> Adopté à l'unanimité

11 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (D. CARRON)

Afin de compléter le groupe de travail mise en place au dernier conseil constitué C. PEROT, P. ACCORSO et M. TRAVERS, un appel à volontaire est demandé. J. Forot, D. Seyve et J. Garin se proposent pour rejoindre le groupe. Pour rappel, il s'agit de l'établissement d'un Plan Communal de Sauvegarde sur l'ensemble de la commune Villages du Lac de Paladru, pour un montant de 2 680 € ht

12 – PORTAGE DE REPAS LA RICANDELLE

Suite au choix de recourir au portage des repas par la Résidence Plein Soleil pour les habitants du Pin, et aux discussions avec la Ricandelle / Admr de Saint-Etienne de St-Geoirs qui l'assurait jusqu'en 2018, la convention avec cette dernière a pris fin le 31/05/2019. Au prorata, pour les 5 premiers mois de 2019, une subvention de 188 € doit être versée.

> Adopté à l'unanimité

13 – DIA (D. CARRON)

A Paladru, 1570 route de St Pierre de Paladru, vendeur M. Bertholet, 153 000 €.

Au Pin, 270 allée Combe Chatte, vendeur M. Dutartre 232 000€.

Au Pin, Le Vernay, 3 parcelles, vendeur Mme Robin, 746,50€, 8000€ et 332€.

La Commune ne préempte pas ces biens.

14 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission bâtiment : séance du 22 juillet 2019

Une sous-commission se crée regroupant à la fois des missions de gestion de salle et d'entretien de bâtiments communaux. L'ensemble des élus de cette commission aura pour mission le contrôle visuel de l'état général de propreté des pièces, du manquement en petit matériel de nettoyage, la création de paragon mural dans les salles à destination de la location envers les particuliers ainsi que la création de fiche de travail à destination des employés.

Composition : M. Travers, E. Ortiz, D. Seyve, J. Forot

3 demandes d'expertise ont été confiées à notre assurance. Il s'agit du revêtement de sol souple d'une salle de classe de l'école du Pin. Des taches probablement d'humidité jaunes et roses apparaissent à l'intérieur du sol plastique. Ensuite, des décollements d'enduit tombent du clocher de St Pierre de Paladru. Enfin, le sol plastique du dojo du Pin se décolle dans les douches alors que ce revêtement est en place suite à un sinistre de 2017 au même endroit mais avec initialement du carrelage.

° Atelier municipaux : Mme Garin propriétaire des bâtiments des actuels ateliers municipaux de Paladru est en négociation pour la vente de ce bâtiment au garagiste Raf Auto installé dans le cœur de village. Denis Carron et Ernest Ortiz ont rencontré celui-ci pour un éventuel échange. Le tarif de location de son atelier est de 600€ mais la superficie est plus petite que notre bâtiment actuel. L'emplacement est par ailleurs intéressant. Un rendez-vous doit être fixé avec le propriétaire.

° Agrandissement de la cantine du Pin : Un rendez-vous a eu lieu le 22 juillet avec Mme Fournel Marion architecte pour un projet d'agrandissement. Nous attendons un avant-projet sommaire, un estimatif financier et une proposition d'honoraire.

15 – QUESTIONS DIVERSES

M.C. CLOR propose l'acquisition d'un VPI pour un montant de 2290€ + 179€ de visualiseur pour remplacer l'ancien ne fonctionnant plus.

Adopté à l'unanimité.

D. CARRON fait part d'un courrier de M. Belmont annulant son recours contre la validité du permis de construire du musée.

J.P. Bret annonce avoir reçu de la part des domaines l'estimation du bâtiment de la boulangerie du Pin. L'estimation est de 150 000€ pour une surface de 215m². Actuellement la location est de 1100€, loyer + local commercial. Le fond de commerce est lui en vente pour la somme de 120 000€.

Le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à JP Bret l'ouverture d'une négociation pour l'acquisition de ce bien.

E.ORTIZ regrette qu'aucune action n'ait été entreprise par la commune pour tenter de maintenir la boulangerie à Paladru

Date des prochains conseils :

19 Septembre

24 Octobre

06 Décembre

Fin de séance à 22H15